



Vendredi 6 mars 2020 à 18h30

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 2 – 2020

° ° 0 ° °

Affiché le 10 mars 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 5

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, ESTRADE, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, PORTES, PUJOL et ROUQUET.

Mmes BARRAL, CHAMPEAUX, DESAINT, GUILLEMAT, PITORRE, PONS, RAYNIER(*), TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

Mme BERBON à Mme DESAINT
Mme BOUSQUET à M. BOUSQUET
Mme EYCHENNE à Mme ZANIN
Mme KEROUEDAN à Mme PONS
M. ZAMBONI à M. PUJOL

(*) Présente à partir du point n° 2020 2 9

Absent excusé : Mme LIPPENS et M. BLANC-GALERA

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GUILLEMAT



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2020 2 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2020	Louis MARETTE
2020 2 2	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte administratif 2019	Jacques PUJOL
2020 2 3	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte de gestion 2019	Jacques PUJOL
2020 2 4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Affectation des résultats 2019	Jacques PUJOL
2020 2 5	VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE : Exercice 2020	Jacques PUJOL
2020 2 6	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Individualisation des crédits par bénéficiaire	Louis MARETTE et Jacques PUJOL
2020 2 7	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subventions soumises à convention de financement : Comité des Fêtes	Jacques PUJOL
2020 2 8	ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères	Jacques PUJOL
2020 2 9	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Approbation du budget primitif 2020	Jacques PUJOL
2020 2 10	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte administratif 2019	Jacques PUJOL
2020 2 11	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte de gestion 2019	Jacques PUJOL
2020 2 12	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Affectation du résultat 2019	Jacques PUJOL
2020 2 13	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte administratif 2019	Jacques PUJOL
2020 2 14	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte de gestion 2019	Jacques PUJOL
2020 2 15	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Affectation du résultat 2019	Jacques PUJOL

2020 2 16	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du budget primitif 2020	Jacques PUJOL
2020 2 17	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du budget primitif 2020	Jacques PUJOL
2020 2 18	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places au profit du Comité des Foires et Marchés	Jacques PUJOL
2020 2 19	INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE	Corinne SGOBBO
2020 2 20	COMPLEXE SPORTIF DU COULOUMIER : Acquisition d'un terrain	Louis MARETTE
2020 2 21	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme Aurélie GUILLEMAT, Conseillère Municipale**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

N°2020 2 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2020

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 21 février 2020 a été adopté à l'unanimité.

N°2020 2 2 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte administratif 2019

Le maire précise aux membres présents que le premier document budgétaire porte sur l'examen des comptes du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire.

Aussi il a rappelé que s'il peut participer aux débats, il se retirera au moment du vote pour ne point y prendre part.

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, le compte administratif soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, ***a été approuvé à l'unanimité.***

Le résultat total de l'exécution du budget 2019 apparaît ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	3 555 376.77 €
Recettes de l'exercice	4 636 293.53 €
Résultat de l'exercice : Excédent	1 080 916.76 €
Résultats antérieurs reportés : Excédent	602 576.09 €
Résultat de clôture : Excédent	1 683 492.85 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	1 225 571.36 €
Recettes de l'exercice	1 107 665.33 €
Résultat de l'exercice : Déficit	- 117 906.03 €
Résultats antérieurs reportés : Excédent de financement	79 837.52 €
Résultat de clôture : Déficit de financement	- 38 068.51 €

N°2020 2 3 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2019

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Dressé par le receveur, le compte de gestion, parfaitement identique au compte administratif, soumis au vote

a été approuvé à l'unanimité.

N°2020 2 4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Affectation des résultats 2019

• Affectation en réserve Investissement :	1 124 387.00 €
• Report en fonctionnement :	559 105.85 €

	1 683 492.85 €

Approuvé à l'unanimité.

A cette occasion, le Maire souligne l'importance du résultat positif du compte administratif 2019 de 1,6 M €, l'un des meilleurs, qui est le signe évident et mathématique de la saine et rigoureuse gestion des finances de la commune et il a remercié particulièrement son 1^{er} Adjoint Jacques PUJOL, la commission des finances mais également les services comptables et administratifs de la commune ainsi que la D.G.S Corinne SGOBBO.

N°2020 2 5 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE : Exercice 2020

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires le 21 février 2020,
Sur proposition de la commission finances,

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé le maintien des taux de la fiscalité locale pour 2020 identiques à ceux de 2019 à savoir :

TAUX	applicables en 2020
Taxe foncier bâti	15.98
Taxe foncier non bâti	85.09
Taxe professionnelle-CFE	25.96

Le taux de la taxe d'habitation, figé à 2019 consécutivement à la réforme de la fiscalité, soit 16.52%, n'a plus à être voté par les communes.

**N°2020 2 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
Individualisation des crédits par bénéficiaire**

Vu les propositions de la Commission Vie Associative ;

Les associations suivantes, pour lesquelles les élus présidents, n'ont ni participé aux débats, ni au vote en quittant la salle, se sont vues attribuer pour l'exercice 2020 les subventions suivantes :

Sur proposition de Jacques PUJOL,

- **Fébus Aban : 10 700 €** pour les Médiévales
(Manifestation labellisée par le Conseil Départemental de l'Ariège)
Pour : 23 - Abstention : 1 de Mme BARRAL - Contre : 0
- **Comités des Foires et Marchés : 16 060 €**
Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **ACCA Chasse : 1 685 €**
Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Pays de Cocagne : 6 000 €**
Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Les Amics de l'Oustal : 400 €**
Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Cercle des arts et des jeunes mazériens- MJC : 3 000 €**
Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 0

Sur proposition de Louis MARETTE,

- **Autour des Lacs : 1 000 €**
Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

**N°2020 2 7 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
Subventions soumises à convention de financement**

L'article 1 du décret N°2001-495 : « les collectivités ont l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant de subvention annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Seule association concernée :

- **Comité des fêtes : 26 250 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0

**N°2020 2 8 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX
ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères**

Le conseil municipal **à l'unanimité** (M. CUJIVES n'ayant pas pris part au vote) a décidé d'allouer une subvention annuelle de 12 000 € à l'Association foncière de Mazères, destinée à l'entretien des fossés mères de la commune.

N°2020 2 9 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du budget primitif 2020

1 – Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 4 780 649 €. (**Annexe I**).

Les subventions font l'objet de **l'annexe II**.

2 – Section d'investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 4 602 487 €.

Les principales opérations prévues ou poursuivies en 2020 visent en outre :

- Les travaux de restauration des berges de l'Hers Fbg Saint Louis ainsi qu'une dernière tranche entre le pont et le restaurant
- Un programme de voirie
- Des acquisitions de matériels roulants
- Une première tranche de réhabilitation de l'hôtel de ville
- La création d'une salle de réunion et de réception au complexe du Couloumier
- La création de 2 ateliers / garages pour les services techniques ZI de Garaoutou
- Le renforcement de l'équipement en vidéo surveillance de lieux et voies publics
- La réfection des anciens locaux ALAE

Le budget principal 2020 (sections de fonctionnement et d'investissement) d'un montant de 9 383 136 €, exposé par Jacques PUJOL, vice-président de la commission finances a été adopté pour la :

- **Section de fonctionnement :**
 - **Pour : 23 - Abstention : 2 - Contre : 0 :** Mme TEYSSIER, Mr LECERF
- **et pour la section d'Investissement :**
 - **Pour : 23 - Abstention : 2 - Contre : 0 :** Mme TEYSSIER, Mr LECERF

**N°2020 2 10 - N° 2019 2 11 - N° 2019 2 12 - N°2019 2 16 : BUDGET ANNEXE ATELIER
RÉSINE CIAT : Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 - Affectation du
résultat 2019 – budget primitif 2020**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2020 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité**.

Le résultat total de l'exécution du budget 2019 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 806.84 €
Dépenses de l'exercice :	1 675.66 €
Résultat de l'exercice :	6 131.18 €
Résultat antérieur reporté :	4 137.09 €
Résultat de clôture :	10 268.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	5 489.97 €
Dépenses de l'exercice :	5 754.30 €
Résultat de l'exercice :	- 264.33 €
Résultat antérieur reporté :	- 5 489.97 €
Résultat de clôture :	- 5 754.30 €

L'assemblée **à l'unanimité** a décidé de virer en section d'investissement 5 754.30 € prélevés sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement et de reporter le surplus de 4 513.97 € en section de fonctionnement.

La section de fonctionnement 2020 s'équilibre à la somme de 12 323 € et la section d'investissement à 11 787 €.

N°2020 2 13 - N° 2020 2 14 - N°2020 2 15 - N°2020 2 17 : BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT HABITATION : Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 -
Affectation du résultat 2019 – budget primitif 2020

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2020 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le résultat total de l'exécution du budget 2019 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	13 815.00 €
Dépenses de l'exercice :	13 815.00 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat de clôture :	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0 €
Dépenses de l'exercice :	13 815.00 €
Résultat de l'exercice :	- 13 815.00 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat de clôture :	- 13 815.00 €

L'assemblée **à l'unanimité** a décidé de reprendre le déficit d'investissement de 13 815 €.

Le budget de 2020 retrace l'ensemble des écritures comptables réelles (travaux d'aménagement) et d'ordre (stocks de terrains).

La section de fonctionnement 2020 s'équilibre à la somme de 1 791 582 € et la section d'investissement à 1 736 337 €.

N°2020 2 18 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places au profit du
Comité des Foires et Marchés

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté de procéder au reversement de droits de place perçus à l'occasion de diverses manifestations et vide greniers pour un montant de 1 766 € au profit du comité des foires et marchés.

N°2020 2 19 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE

Le Conseil Municipal a également voté **à l'unanimité** la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'Église et du Temple en 2020 pour un montant de 476, 75 €.

N°2020 2 20 : Complexe du Couloumié : Acquisition d'un terrain

Le Conseil Municipal a également voté **à l'unanimité** l'acquisition d'une parcelle de terre d'environ 12 640 m², au prix de 1.30€ le m², destinée à accueillir un terrain d'entraînement.

N°2020 2 21 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné la délivrance de concessions funéraires.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30